

Ge_{nève} R_{oute} e_t R_{ail}

Association « Genève Route et Rail » - 1233 Bernex - Email : geneve-route-et-rail@bluewin.ch

Au nom de l'association, Mme Yvonne Gustafson, Présidente – 1247 Anières

MM. Pierre-André Bobillier, vice-Président - 1233 Bernex / Charles Matthey, vice-Président – 1233 Bernex

Pétition au Grand Conseil :

Pour une alternative économique, simple et rapide à l'extension de la Gare Cornavin

L'association « Genève Route et Rail » (ci-après « GeReR ») lance une pétition, selon l'article 33 de la Constitution genevoise, pour demander que soit étudié attentivement son projet alternatif à l'agrandissement de la Gare Cornavin.

Après avoir pris connaissance du projet de loi « PL 11912 » du 4 mai 2016 ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 425,28 millions de francs relatif à l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève, consacrant l'extension souterraine de la Gare Cornavin comme la seule et unique solution au défi posé par l'augmentation de l'offre ferroviaire et de ses incidences sur le nœud de Genève, « GeReR » rappelle que cette extension ne constitue que la 1^{ère} étape du « Plan directeur cantonal 2030 » et qu'elle ne suffira pas à elle seule, et de loin, à résoudre le problème de saturation du nœud ferroviaire de Genève, sans la réalisation intégrale dudit « Plan directeur cantonal 2030 » dont le coût total se monterait à 4'500 millions de francs, dont 2'800 millions vraisemblablement à la charge de Genève.

« GeReR » s'inquiète également des nuisances de ce faramineux projet planifié sur 5 ans en environnement urbain et déplore que le transport des matières dangereuses n'ait pas été pris en compte.

« GeReR » informe que son projet, soigneusement étudié et chiffré, ne coûtera que 730 millions, soit 6 fois moins, remplira les mêmes fonctions, sera d'exécution simple et rapide, sans aucun impact au centre de la ville, sera intégralement à la charge de la Confédération et donc ne coûtera rien à Genève.

Se référant au projet de loi « PL 11912 » du 4 mai 2016, ainsi qu'au « Rapport de la Commission des travaux » (M 2236-A à M 2239-A et RD 1127-A) du 9 février 2016 (pages 70 et suivantes); considérant que les membres de la « Commission des travaux » n'ont pas été correctement informés, les soussignés demandent que l'ingénieur concepteur du projet « GeReR » soit auditionné par les Commissions qui se pencheront sur cette affaire.

N°	Nom	Prénom	NPA - Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Merci de retourner ce formulaire par la poste à l'adresse : « Genève Route et Rail » - 1233 Bernex, avant le 15 juin 2016, même si toutes les lignes ne sont pas complétées. Les signatures scannées ne sont pas valables !